

Immigration—Loi

Quand il s'agit de renier nos engagements internationaux, les membres du parti conservateur dans tout le Canada ainsi que ceux dont les préjugés sont bien servis par ce projet de loi ne s'en font pas outre mesure. Que dire d'un gouvernement qui est supposé observer la loi et la faire respecter, mais qui ne tient pas compte d'un jugement de la Cour suprême du Canada, qui se moque des décisions de notre Cour suprême qui a déclaré que toute personne à l'intérieur de nos frontières a le droit de demander le statut de réfugié? Que peut-on dire d'un gouvernement qui prend ce genre d'initiative? De quel droit peut-il légiférer, lui qui ne sait pas respecter la loi et qui s'ingénie à créer des divisions, à nourrir les préjugés et à susciter les tendances les plus néfastes au Canada?

Certains trouveront peut-être que j'exagère, mais sûrement pas ceux qui ont pris connaissance d'une annonce d'une demie page parue la semaine dernière dans le *Globe and Mail*. Une association qui se nomme la *Immigration Association of Canada* soulevait des questions et invoquait des arguments qui tendaient à renforcer des préjugés existants et les sentiments selon lesquels les immigrants qui viennent au Canada, et notamment ceux qui arrivent de l'hémisphère sud, transforment la nature de notre société et selon lesquels nous devons réagir pour mettre un terme à cette immigration.

On oublie souvent que ce pays s'est constitué grâce à l'arrivée d'immigrants. Le Canada est bilingue parce qu'après que des colons français et des immigrants venus de France aient vécu pendant plus d'un siècle et demi dans la vallée du Saint-Laurent, la colonie du Haut-Canada a été fondée pour installer les réfugiés qui avaient perdu la guerre au nom de l'empire britannique d'Amérique du Nord et ceux qui avaient été défaits lorsque les colonies américaines ont gagné leur indépendance. L'arrivée de réfugiés dans ce qui devait devenir le Haut-Canada puis plus tard l'Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse n'a été que la première d'une série de vagues de réfugiés.

En fait, on peut dire que je suis ici parce qu'en 1926, mon père et sa famille sont venus au Canada en tant que réfugiés de la Russie soviétique. Ils ont fui un système de gouvernement qui menaçait les vies de membres de la famille et d'autres personnes de leur collectivité. Au Canada, ils ont trouvé la sécurité et ils en ont éprouvé de la reconnaissance comme j'en éprouve de la reconnaissance.

Compte tenu de la tradition canadienne, j'estime déplorable que le gouvernement se mette à ériger des obstacles et à céder aux préjugés que certains Canadiens entretiennent. Nous nous sommes efforcés, au moyen de la Charte des droits et libertés, de faire échec à ces préjugés dans la vie publique et, à défaut de les supprimer totalement, d'en atténuer la portée sur l'emploi, les services aux particuliers et ainsi de suite. Le peu de progrès accomplis par le gouvernement en vue d'assurer l'équité en matière d'emploi se manifeste dans le domaine de l'immigration où il donne explicitement droit aux préjugés.

Il se peut, d'une part, que les mesures à l'étude répondent aux vœux des bureaucrates de l'immigration qui ont consulté leurs homologues de la communauté européenne et des autres pays ayant adopté une attitude aussi désolante. Ces pays ont connu des déplacements de population beaucoup plus vastes que celui des réfugiés au Canada. Le Canada est peut-être aujourd'hui le dernier pays à vouloir encore appliquer des principes humanitaires. Nous sommes en tout cas nombreux au Canada à le souhaiter, quoiqu'en pense le gouvernement. Certes, il n'est pas juste de blâmer les employés de l'immigration à qui on a demandé de trouver des moyens de resserrer le système canadien de l'immigration. Dans notre régime parlementaire, il n'est jamais juste de blâmer les hauts fonctionnaires ou les bureaucrates pour ce qui se passe. Les seuls responsables, ce sont les députés d'en face.

Pour être très précis, je tiens à dire que si, en janvier dernier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a suscité une grande controverse à la Chambre mais peu d'intérêt dans le pays en parlant de sa circonscription natale de la région du Lac Saint-Jean comme d'un havre que n'avait pas encore atteint l'immigration et d'autres réalités, c'est parce que des gens n'ont pas cru que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait vraiment voulu dire cela. Depuis que j'ai porté cette accusation et lui ai demandé de se rétracter, j'ai acquis il y a longtemps la conviction qu'il pensait ce qu'il disait.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est bien heureux de ce qui arrive ces temps-ci, et il encourage l'*Immigration Association of Canada*, que dirige quelqu'un qui a joué un rôle de premier plan au service de l'immigration par les années passées et qui est maintenant retiré de la Fonction publique. Le ministre sympathise avec ceux qui s'opposent à l'immigration, à la venue de réfugiés au Canada, qui préconisent une sorte de Canada d'où sont exclus les Noirs, les gens des trop nombreux pays de l'hémisphère sud qui ont encore des régimes oppressifs qui font peser des menaces contre leurs ressortissants et les chassent hors de leurs frontières. Le gouvernement refuse de réagir à cette situation et nous propose ce genre de mesure législative.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Calgary-Ouest invoque le Règlement.

M. Hawkes: Madame la Présidente, il n'est pas de mise de prêter certaines intentions à quelqu'un à la Chambre; les députés évitent de le faire depuis longtemps. C'est dégoûtant de la part du député de prêter certaines intentions au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). C'est une attitude tout à fait inadmissible.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)